

GEORGE WESTON LIMITÉE ET LES COMPAGNIES LOBLAW LIMITÉE EN VOIE D'ACQUÉRIR DES ACTIONS DE LA FAMILLE WESTON

Toronto (ONTARIO) – Le 18 décembre 2020 (TSX : WN; TSX : L) – George Weston Limitée (GWL) et Les Compagnies Loblaw Limitée (Loblaw) ont annoncé conjointement aujourd'hui que chaque société acquerra certaines de ses actions à un prix inférieur au prix du marché d'une entité contrôlée par M. W. Galen Weston (M. Weston), l'actionnaire de contrôle de GWL. M. Weston cède des actions ordinaires de GWL et de Loblaw dans le cadre d'une réorganisation interne de son portefeuille. Il a avisé les sociétés qu'il n'a actuellement pas l'intention de céder des actions ordinaires supplémentaires de GWL ou de Loblaw à l'extérieur de la famille Weston. Compte tenu de la transaction de GWL, M. Weston (ou les entités qu'il contrôle) aura la propriété véritable, directement ou indirectement, ou le contrôle de plus de 52,8 % des actions ordinaires émises et en circulation de GWL.

GWL a conclu une entente pour le rachat à des fins d'annulation de 1 300 000 de ses actions ordinaires d'une entité contrôlée par M. Weston. Les actions rachetées représentent moins de 1 % des actions ordinaires de GWL en circulation. De plus, Loblaw a conclu une entente pour le rachat à des fins d'annulation de 3 269 208 de ses actions ordinaires d'une entité contrôlée par M. Weston. Les actions rachetées représentent moins de 1 % des actions ordinaires de Loblaw en circulation. Ces rachats d'actions ordinaires de GWL et de Loblaw seront effectués conformément aux ordonnances rendues par la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario.

Le prix d'achat à payer par GWL sera de 97 % du moindre des montants suivants : (i) le prix moyen pondéré en volume des actions ordinaires de GWL à la Bourse de Toronto (TSX) pendant les 20 jours de bourse immédiatement avant la date à laquelle la transaction a été acceptée; et (ii) le prix moyen pondéré en volume des actions ordinaires de GWL à la TSX pendant les deux jours de bourse immédiatement avant la fin de la transaction. La transaction de GWL sera effectuée après la fermeture des marchés le 21 décembre 2020. À l'exception du prix d'achat, aucuns frais ni aucune autre contrepartie ne seront payés relativement à la transaction. La transaction a été examinée, négociée et approuvée par les administrateurs indépendants de GWL. Scotia Capital inc. a fourni des conseils au sujet de la transaction. Le conseil d'administration de GWL a approuvé la transaction sur la base de la recommandation de ses administrateurs indépendants. L'achat sera pris en compte dans les 7 683 528 actions ordinaires que GWL a le droit d'acheter pour annulation dans le cadre de son offre publique de rachat dans le cours normal des activités, comme annoncé le 21 mai 2020. GWL doit déposer un rapport sur SEDAR immédiatement après la transaction, indiquant le montant global payé pour les actions ordinaires rachetées de GWL.

Le prix d'achat à payer par Loblaw sera de 97 % du moindre des montants suivants : (i) le prix moyen pondéré en volume des actions ordinaires de Loblaw à la TSX pendant les 20 jours de bourses immédiatement avant la date à laquelle la transaction a été acceptée, et (ii) le prix moyen pondéré en volume des actions ordinaires de Loblaw à la TSX pendant les deux jours de bourses immédiatement avant la fin de la transaction. La transaction de Loblaw sera effectuée après la fermeture des marchés le 21 décembre 2020. À l'exception du prix d'achat, aucuns frais ni aucune autre contrepartie ne seront payés relativement à la transaction. La transaction a été examinée, négociée et approuvée par les administrateurs indépendants de Loblaw. Scotia Capital inc. a fourni des conseils au sujet de la transaction. Le conseil d'administration de Loblaw a approuvé la transaction sur la base de la recommandation de ses administrateurs indépendants. L'achat sera pris en compte dans les 17 888 888 actions ordinaires que Loblaw a le droit d'acheter en

vertu de son offre publique de rachat dans le cours normal des activités, comme annoncé le 29 avril 2020. Loblaw doit déposer un rapport sur SEDAR immédiatement après la transaction indiquant le montant global payé pour les actions ordinaires rachetées de Loblaw. Compte tenu de l'achat, GWL détiendra environ 52,6 % des actions ordinaires émises et en circulation de Loblaw.

Énoncés prospectifs

Ce communiqué de presse pour GWL et Loblaw contient des énoncés prospectifs sur l'achat d'actions ordinaires de GWL par GWL et sur l'achat d'actions ordinaires de Loblaw par Loblaw. Des énoncés de nature prospective peuvent inclure des mots tels : s'attendre à, anticiper, croire, prévoir, peut, estimation, cible, intention, plan, chercher, viser, pourrait, devrait et tout libellé semblable. Ces énoncés prospectifs reflètent des estimations, des croyances et des hypothèses basées sur les impressions de GWL et de Loblaw au sujet des tendances historiques, des conditions actuelles et des développements prévus, ainsi que d'autres facteurs que la direction considère comme appropriés dans les circonstances. Les estimations, croyances et hypothèses de GWL et de Loblaw sont assujetties aux incertitudes entre autres du domaine des affaires, de l'économie et de la concurrence, ainsi qu'à la contingence en ce qui a trait aux événements futurs, y compris l'impact de la pandémie de COVID-19, et ils sont donc sous réserve de modifications. GWL et Loblaw ne peuvent garantir la réalisation de ces estimations, croyances et hypothèses. Les lecteurs sont donc invités à demeurer critiques à la lecture de ces énoncés prospectifs, qui traduisent les attentes de GWL et de Loblaw uniquement à la date de ce communiqué. GWL et Loblaw déclinent toute obligation de mettre à jour ou de modifier l'un de ces énoncés prospectifs, que ce soit pour rendre compte de nouvelles informations, pour tenir compte d'événements futurs ou pour tout autre motif sauf pour se conformer à la loi.

À propos de George Weston Limitée

George Weston Limitée est une société ouverte canadienne fondée en 1882. La société exerce ses activités dans ses trois secteurs d'exploitation devant être déclarés : les Compagnies Loblaw Limitée, la Fiducie de placement immobilier Propriétés de Choix et Weston Foods. Loblaw offre aux Canadiens des produits alimentaires, de pharmacie, de santé et de beauté, des vêtements, de la marchandise générale, ainsi que des produits et services financiers et de téléphonie mobile. Propriétés de Choix possède, gère et développe des portefeuilles de propriétés de commerces de détail et industrielles, de bureaux et d'immeubles résidentiels de grande qualité partout au Canada. Le segment d'exploitation Weston Foods comprend une boulangerie nord-américaine de premier plan qui offre du pain et des petits pains emballés au Canada ainsi que du pain et des petits pains surgelés et artisanaux, des gâteaux, des beignes, des tartes, des biscuits et des substituts partout au Canada et aux États-Unis.

Pour obtenir de plus amples renseignements, visitez le site Web de GWL au www.weston.ca ainsi que le profil d'émetteur de GWL au www.sedar.com.

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec :

Tara Speers

Directrice principale, Relations avec les investisseurs

(416) 965-5506

investor@weston.ca

À propos de Les Compagnies Loblaw Limitée

Loblaw est le chef de file canadien dans les domaines de l'alimentation et de la pharmacie et le détaillant le plus important au pays. Loblaw offre aux Canadiens des produits alimentaires, de pharmacie, de santé et de beauté, des vêtements, de la marchandise générale, ainsi que des

produits et services financiers et de téléphonie mobile. Loblaw, ses franchisés et ses pharmaciens propriétaires figurent parmi les plus importants employeurs du secteur privé au Canada, comptant environ 190 000 employés à temps plein et à temps partiel travaillant dans plus de 2 400 magasins détenus par la société, magasins franchisés et établissements détenus par des pharmaciens propriétaires.

La raison d'être de Loblaw, soit aider les Canadiens à vivre bien, vivre pleinement, met à l'avant-plan les besoins et le bien-être des consommateurs, qui effectuent un milliard de transactions par année dans ses magasins. Loblaw est en mesure de répondre à ces besoins, voire de dépasser les attentes de la clientèle, de multiples façons, ce qui inclut notamment ses emplacements bien situés; ses quelque 1 050 épiceries, tant de type escompte que de spécialité; ses pharmacies offrant des services complets situées dans près de 1 400 établissements Shoppers Drug Mart^{MD} et Pharmaprix^{MD} et près de 500 magasins de Loblaw; ses services financiers offerts par l'entremise des Services financiers le Choix du Président^{MD}; ses vêtements mode de marque Joe Fresh^{MD} à prix abordables pour toute la famille; et trois des marques les plus populaires au Canada, soit Life Brand^{MD}, sans nom^{MD} et le Choix du Président^{MD}.

Pour obtenir de plus amples renseignements, visitez le site Web de Loblaw au www.loblaw.ca ainsi que le profil d'émetteur de Loblaw au www.sedar.com.

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec :

Roy MacDonald

Vice-président, Relations avec les investisseurs

(905) 861-2243

roy.macdonald@loblaw.ca